N°694 du 25 mai 2023 / Prix : 250 F CFA / 15ème année

CHRONIQUE de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'analyses et de publicité

www.chroniquedelasemaine.com

L'exploitation du manganèse de Nayega:

Le Togo s'appuie sur l'expertise du Keras Ressources PLC P.3

Décentralisation : P.2

De l'élection du bureau exécutif aux empêchements définitifs du président du conseil régional

10ème congrès ordinaire du SYNBANK :

BABA Awoula succède à Mme Josephine PATASSÉ P.3

BABA Awoula, le nouveau SG du SYNBANK

Recensement/De la préfecture de Wawa au reste de la zone 2 :

La CENI a mis les bouchées doubles P.2

Inauguration de la méga-raffinerie de Dangote:

Le chef de l'Etat Faure Gnassingbé à l'inauguration

Le président Faure Gnassingbé, l'invité de marque P.6

Création et gestion des aires protégées :

Le gouvernement institue un cadre légal P.2

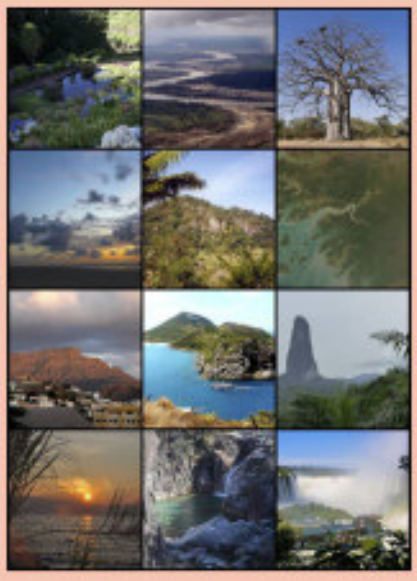

Adresse : 63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest. 28BP: 23 Lomé - Togo - Tel: 92 40 38 43 / 90 09 15 10 - Email: chroniquedelasemaine2008@gmail.com

chronique 694.pmd 1 04/01/1980, 06:05

Création et gestion des aires protégées :

Le gouvernement institue un cadre légal

Les aires protégées, bien qu'étant des laboratoires en milieu naturel permettant d'avoir accès à des informations de première main sur les écosystèmes et des espèces, leurs créations et gestion exigent des textes réglementaires. Réuni hier mercredi 24 mai 2023 en conseil des ministres, sous la présidence de Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République, l'excutif a examiné et adopté un (01) avant-projet de loi en ce sens. Il a également examiné un (01) projet de décret et écouté deux (02) communications.

I- Au titre de l'avant-projet de loi,

3. Le conseil a examiné et adopté l'avant-projet de loi relatif à la création et à la gestion des aires protégées.

4. Au regard de l'évolution rapide du contexte international sur la conservation de la biodiversité et les nombreux enjeux socio-économiques et écologiques qui sous-tendent la gestion durable des aires protégées, il est apparu nécessaire d'adapter le cadre juridique existant pour une meilleure gouvernance des aires protégées.

5. C'est dans cette dynamique que s'inscrit cet avant- projet de loi qui fixe les règles et les principes applicables à la création et à la gestion des aires protégées

6. Son adoption permettra à notre pays de disposer d'un cadre juridique spécifique dédié aux aires protégées dans la perspective de leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable notamment le projet 35 de la feuille de route gouvernementale 2020-2025, qui prévoit d'étendre à 25% la couverture forestière du pays à l'horizon 2025.

II- Au titre du projet de décret,

7. Le conseil a ensuite examiné et adopté un projet de décret fixant les modalités d'application de la loi portant statut de zone franche industrielle dans le secteur du textile et de l'habillement.

8. Ce décret a pour objectif de définir les conditions et les modalités d'obtention de l'agrément au statut de zone franche industrielle dans le secteur du textile et de l'habillement.

9. Il précise également les règles régissant les activités des entreprises concernées. En particulier, en matière de commercialisation des produits, d'emploi de salariés expatriés et de formation continue des travailleurs nationaux.

10. Son adoption vise la poursuite et l'accélération de l'installation d'usines textiles dans notre pays, notamment au sein de la plateforme industrielle d'Adéticopé. Ce qui permettra de consolider la création d'emplois en s'appuyant sur la transformation des matières premières locales conformément à l'axe 2 de

Suite à la page

Décentralisation : De l'élection du bureau exécutif aux empêchements définitifs du président du conseil régional

Les premières élections régionales au Togo arrivent à grand pas et la sensibilisation de la population sur la mise en place du bureau exécutif du conseil et les procédures à observer en cas de décès, de démission, de destitution, de révocation ou de tout autre empêchement définitif du président du conseil, s'avère nécessaire.

De la formation du bureau exécutif du conseil régional à l'empêchement définitif du président du conseil, ce que dit la loi en vigueur sur les régionales (de l'article 273 à l'article 288).

Article 273

Dans les soixante(60) jours au plus tard qui suivent les résultats définitifs proclamés par la cour suprême le conseil régional se réunit et procède a l'élection du bureau exécutif du conseil pour l'élection de son bureau exécutif le conseil régional est exceptionnellement convoqué par le gouvernement ; l'élection se fait au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si, après deux (2) tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, l'élection a eu lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de voix l'élection est acquise au candidat le plus âgé. Le bureau est élu pour la durée du mandat des conseillers régionaux. Il siège dans les locaux du conseil régional.

Article 274 : le bureau exécutif du conseil régional est composé de :
-un président ;
-un vice-président
-un rapporteur

Article 275 : la convocation du gouverneur pour l'élection du bureau exécutif du conseil régional indique l'élection à laquelle il sera procédé et la date du scrutin. La séance est dirigée par un bureau provisoire composé du doyen d'âge, président, et du plus jeune, secrétaire.

Article 276 : le procès-verbal de l'élection est publié dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la clôture du scrutin par voie d'affichage dans les locaux du conseil régional. Il est également notifié par le gouverneur au ministre chargé de la décentralisation et publié au journal officiel de la République Togolaise.

Article 277 : un recours en annulation peut être introduit contre l'élection des membres du bureau exécutif du conseil devant la juridiction compétente, dans les quarante –huit (48) heures suivant la clôture du scrutin.

Article 278 : lorsque l'élection est annulée ou lorsque le bureau exécutif, pour toute autre cause, a cessé de fonctionner, le gouverneur convoque le conseil pour procéder à son remplacement dans un délai de trente (30) jours, à compter de la date d'annulation ou de cessation d'activités.

Article 279 : en cours de mandat, les fonctions du président prennent fin dans les cas suivants :
Inéligibilité dissimulée au moment de l'élection
Acquisition d'une qualité entrainant l'une ou l'autre des incompatibilités prévues par les textes en vigueur
Démission
Révocation
Décès.

Article 280 : la démission du président du conseil régional est adressée par écrit au gouverneur. Celle de tout autre membre du conseil lui est transmise par le président du conseil.

Dans tous les cas, la démission n'est définitive qu'après un délai de trente(30) jours suivant la date de transmission.

Article 281 : la destitution du président est décidée par le conseil régional à la majorité des deux tiers (2/3) de ses membres.

Article 282 : la révocation du président est décidée par décret en conseil des ministres sur le rapport du ministre chargé de la décentralisation.

Article 283 : la destitution ou la révocation du président du conseil régional ou, le cas échéant, du vice-président est prononcée dans les cas suivants :
-détournement de fonds publics ;
- concussion et /ou corruption ;
-emprunts d'argent sur les fonds de la région
-faux en écritures publiques
- établissement et usage de faux document administratifs
- endettement de la région résultant d'un acte de mauvaise foi ou d'une faute de gestion
-refus de signer et de transmettre à l'autorité de tutelle une délibération du conseil régional
-refus de réunir le conseil régional au moins une fois dans le trimestre.

La destitution ou la révocation ne font pas obstacle aux poursuites judiciaires.

Article 284 : toute décision portant destitution ou révocation est susceptible de recours devant la juridiction administrative compétente.

Article 285 : en cas d'absence ou d'empêchement temporaire, le président du conseil régional est provisoirement remplacé par le vice-président

Article 286 : en cas de décès, de démission , de destitution, de révocation ou de tout autre empêchement définitif du président, il est procédé à l'élection d'un nouveau président dans le délai de trente (30) jours, à compter de la date de la cessation définitive de fonction. L'empêchement définitif est constaté par la juridiction compétente sur saisine du gouverneur. Dans ces cas, l'intérim est assuré par le vice-président.

Article 287 : lorsque le président du conseil est décédé, démissionnaire, destitué, révoqué ou définitivement empêché, le vice-président le remplace dans la plénitude de ses attributions. En cas d'absence ou d'empêchement temporaire du président, le vice – président est chargé d'expédier les affaires courantes

Article 288 : en cas du décès, de démission ou de tout autre empêchement définitif des autres membres du bureau régional, il est procédé à leur remplacement dans les mêmes conditions que celles prévues à l'alinéa 1er de l'article 286.

Essobiou A.

CHRONIQUE de la Semaine

63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest
Récépissé n°0338/05/03/08
28 BP : 23 Lomé - Togo
Tél: 92 40 38 43/70 35 35 97
Société de Presse : CHRONIQUE DE LA SEMAINE SARL-U

Responsable
Julienne Pawimondom BELEI-ALIZIOU

Directeur de la Publication
Daniel E. ASSOTE
Tél. 92 40 38 43

Rédactrice en Chef
Ampiaba AGHEY-LAWSON

Rédaction
Carole A., Daniel A., Kapo A.

Imprimerie SDR/Tirage : 2000 ex.

chronique 694.pmd 2 04/01/1980, 06:05

Inauguration de la méga-raffinerie de Dangote:

Le président Faure Gnassingbé, l'invité de marque

Le continent africain ne veut plus tout attendre des autres. Les africains veulent visiblement prendre leur envol économique et industriel à travers de nouvelles orientations politiques et surtout par des initiatives de certains de leurs hommes d'affaires. Au Nigeria, le milliardaire Aliko Dangote, pour permettre à ces concitoyens et le reste des peuples de l'Afrique de l'ouest de sortir des soucis liés au manque du carburant, a construit une gigantesque raffinerie à plus de 18,5 milliards de dollars. L'inauguration de ce méga-raffinerie par le président Muhammadu Buhari s'est déroulée le lundi 22 mai 2023 en présence des invités de marque de la sous-région, parmi lesquels les présidents Mohamed Bazoum (Niger), Macky Sall (Sénégal), Nana Akufo-Addo (Ghana) et Faure Gnassingbé (Togo)

De la première raffinerie privée de pétrole brut du Nigeria, par l'homme le plus riche d'Afrique, Aliko Dangote, concrétise un vieux rêve pour les Nigérians. En effet, il s'agit bien de l'un des plus gros investissements du Nigeria. Plus qu'une infrastructure industrielle, la méga-raffinerie ambitionne de répondre entièrement aux besoins en carburant du pays le plus peuplé d'Afrique et même d'en exporter sur le continent. Cet ambitieux projet promet, également, de stimuler la croissance, alors que ces dernières années ont été marquées par une grave détérioration de la situation économique dans le pays le plus peuplé d'Afrique (215 millions d'habitants). Preuve de l'implication de l'État, l'usine est détenue à 20 % par la Nigeria National Petroleum Co., la compagnie pétrolière d'État, qui s'est en tout cas engagée à fournir 300 000 barils de brut. Et le président nigérian Muhammadu Buhari était, bien évidemment, aux premières loges, lors de l'inauguration, dans la zone franche de Lekki, dans la périphérie de Lagos.

Lancé en 2013, le projet industriel de plus de 18,5 milliards de dollars (le double du coût initial) est « la plus grande raffinerie à train unique du monde », selon le groupe Dangote, et devrait, à plein régime, avoir la plus grande capacité de raffinage de brut sur le continent africain.

Preuve que le projet entre dans une stratégie plus globale d'industrialisation du pays, le site industriel a été construit à côté du nouveau port en eau profonde de Lekki, inauguré en 2022, qui doit permettre de désengorger le port de Lagos, mais aussi d'exporter une partie du pétrole raffiné de Dangote vers d'autres pays africains. « Ce complexe a la capacité de traiter 650 000 barils de brut par jour, ce qui permettra à notre pays d'atteindre l'autosuffisance en matière de produits raffinés, et même d'avoir des réserves pour l'exportation », a déclaré le chef de l'État, Buhari, à quelques jours de la fin de son second mandat. « Il s'agit d'une étape importante pour notre économie et d'un changement de donne pour le secteur pétrolier, non seulement au Nigeria, mais sur l'ensemble du continent », a-t-il ajouté.

Selon M. Dangote, à terme, « au moins 40% de la capacité de la raffinerie sera disponible pour l'exportation, ce qui devrait entraîner pour le pays d'importantes entrées de devises ».

« Notre premier objectif est de nous assurer qu'au cours de cette année, nous serons en mesure de satisfaire pleinement les demandes de notre pays », a déclaré l'homme d'affaires Aliko Dangote lors de l'inauguration.

La présence de plusieurs chefs d'État de la sous-région ouest africaine à cette cérémonie témoigne à suffisance, leur soutien non seulement à cette initiative de Dangote mais aussi à tous les autres projets des autres leaders africains de cette envergure. D'ailleurs le projet d'intégration économique dans le cadre de la Zone de libre-échange continental africaine (ZLECAF), est une belle illustration de cet engagement commun.

Daniel A.

Recensement/De la préfecture de Wawa au reste de la zone 2 :

La CENI a mis les bouchées doubles

Démarré le 20 mai dernier pour prendre fin le 27 mai prochain, le recensement électoral dans la Zone 2 se déroule sans difficulté. Ceci témoigne des sacrifices consentis par la commission électorale nationale indépendante (CENI), en charge de l'organisation des élections législatives et régionales prochaines pour corriger les erreurs constatées dans la zone 1.

Le ministre Pierre Lamadokou

Que ce soit dans la préfecture de Wawa ou dans les autres localités faisant partie de la zone 2, le contrat est clair et unanime, sur le bon fonctionnement des kits, la disponibilité des consommables et le comportement exemplaire des opérateurs de saisie. L'autre fait louable pour cette deuxième étape du recensement, est sans nul doute, la présence effective des politiciens, des autorités et des cadres de tous bords politiques de chacune des localités concernées. Cette mobilisation sur le terrain des cadres de toutes les chapelles politique qui a pour but la sensibilisation de leurs militants et sympathisants à sortir massivement pour se faire enrôler, démontre aussi la vitalité politique et le progrès de la démocratie prôné par le président Faure Gnassingbé dans notre pays.

Dans le Wawa, Dr Gbenyo Kossi Lamadokou, ministre de la Culture et du tourisme, cadre du milieu n'est pas du reste.

Pour mobiliser la population à aller se faire enrôler, le ministre a sensibilisé cette dernière sur l'importance pour un citoyen d'avoir sa carte d'électeur. Ce message est à n'en point douter, bien accueilli au sein de la population. En témoigne l'engouement observé autour de cette opération dans les Centres de recensement et de vote (CRV), visités par Dr Lamadokou.

Son périple l'a conduit dans plusieurs CRV notamment ceux de Ounabè, Zogbégan, Dzindzi et Kessibo Wawa. A l'occasion, le ministre a échangé avec les membres des CRV et constaté le bon déroulement du recensement électoral dans la préfecture. Par ailleurs, il a invité les membres des CRV à être efficaces pour la réussite de l'opération et n'a pas manqué d'encourager les Opérateurs de saisie (OPS). Dans sa tournée, Dr Lamadokou s'est fait accompagner par les cadres de la localité dont Assamoah Yao Ogah, maire de Wawa 1, Koda Komla, directeur national du CENALAC, Wontogbé Yao Inyeza, chef division de l'OTR et bien d'autres cadres de la région.

Rappelons que la zone 2 est composée de : Tchamba; Sotouboua ; Blitta; Anié; Ogou 1-4; Ogou 2-3; Amou ; Haho 1-2; Haho 3-4; Est -Mono; Moyen-Mono; Agou ; Kloto; Kpelé; Danyi; Akébou et Wawa.

Carole A.

L'exploitation du manganèse de Nayega:

Le Togo s'appuie sur l'expertise du Keras Ressources PLC

Déterminé à faire du gisement du manganèse de Nayega dans la préfecture de Kpendjal, une source du développement économique, le gouvernement togolais a mis des bouchés doubles pour l'extraction et traitement de ce minerai avec professionnalisme. C'est dans ce sens qu'un partenariat stratégique a été signé le mercredi 17 mai 2023 entre l'Etat togolais et une société minière britannique, Keras Resources PLC. Cette coopération permettra à la société togolaise de manganèse (STM) de bénéficier de l'expérience et des connaissances techniques de Keras, spécialiste du domaine minier, afin d'assurer le succès du projet.

Les minéraux critiques sont un sous-ensemble de matières premières nécessaires à la fabrication de nombreux produits et appareils technologiques spécialisés. Le manganèse, minéral disponible au Togo, est identifié comme étant critique, puisqu'il est un élément important dans la réalisation de différents alliages sidérurgiques et est considéré comme une composante essentielle pour les technologies d'énergies renouvelables.

Face aux prévisions croissantes du marché du

Suite à la page 4

10ème congrès ordinaire du SYNBANK :

BABA Awoula succède à Mme Josephine PATASSÉ

Du 19 au 20 mai 2023, à son siège à Lomé, le SYNBANK à tenu son 10 ème congrès ordinaire sous le thème « la digitalisation des processus : défis-opportunités sur l'emploi et la rentabilité des entreprises de notre corporation». Durant les deux jours les congressistes ont passé au peigne fin la situation sur tous les plans de l'institution à travers les différents rapports de fin de mandat. Ces travaux ont également permis à ce syndicat de se doter de nouveaux Statuts -Règlement, Règlement Financier, Motions et Résolutions puis d'élire un nouveau bureau dont le Secrétaire général est BABA Awoula

Le Syndicat des employés et cadres des banques, des établissements financiers, des systèmes financiers décentralisés et des assurances du Togo (SYNBANK) a tenu son 10è congrès à Lomé. Ils étaient près de deux cent délégués des différents établissements bancaires et d'assurances à prendre part actives aux travaux. Placé à la tête du SYNBANK depuis 2014, Mme Joséphine PATASSÉ en fin de mandat, a été unanimement félicitée par ses camarades syndiqués pour son dévouement, son engagement, son franc-parler, les avantages obtenus dans les négociations pour la corporation durant son mandat et surtout la construction du siège du SYNBANK. Elle se dit fière du bilan de ses neuf ans à la tête du SYNBANK. « Je suis fière et satisfaite de mon bilan. Lorsque j'etais portée à la tête du SYNBANK en 2014 les membres m'ont demandé de leur construire le siège national je l'ai fait et même obtenir d'autres choses pour le bien de notre corporation», a souligné Mme Joséphine PATASSÉ le secrétaire général sortante du SYNBANK. Elle a ensuite invité ses camarades à faire toujours preuve d'un travail bien fait pour l'atteinte des défis auxquels s'engage le syndicat. *« Le sens du travail bien fait que nous avions prôné depuis le 27 Mai 2014 à ce jour qui marque la fin de notre mandat à la tête de notre organisation syndicale, SYNBANK. Nous vous encourageons à rechercher toujours l'excellence dans vos prestations»,* a-t-elle exhorté. En abordant le thème du congrès, axé sur la problématique de la digitalisation au niveau des institutions financières, Mme Joséphine PATASSÉ a indiqué que la digitalisation est une véritable opportunité pour le secteur. Notamment la fidélisation de la clientèle, l'optimisation du parcours client, l'amélioration de la structure des coûts, l'augmentation de la valeur ajoutée et la création de nouveaux métiers. Cependant pour parvenir à ce progrès, à en croire cette dernière il va falloir accélérer le projet de la transformation digitale et tout ce qui va avec.

De son côté, M. BABA Awoula Yati, le nouveau secrétaire général, élu pour son engagement et sa détermination syndicale pour le meilleur de ses camarades, compte arrivé à relever les défis liés aux projets votés par le bureau exécutif. Ceci à travers les partenariats et le dialogue social. *« En gros le projet que nous pouvons faire pour le syndicat, c'est de développer le partenariat et le dialogue social au sein de nos institutions. Puisque de nos jours il y a trop de difficultés dans nos institutions. C'est seulement par le dialogue social qu'on peut arriver à harmoniser et s'entendre afin d'améliorer les conditions de vie et de rénumeration de travailleurs»*, a-t-il déclaré. Selon lui les problèmes fréquents au sein de leur syndicat sont ceux du renouvellement du personnel. *« Les difficultés qu'on rencontre ces dernières années, c'est surtout le renouvellement des bureaux des délégués du personnel au sein des institutions. Et ces difficultés sont dues au fait, qu'il y a certains employeurs qui lors des discussions avec les délégués, entravent sérieusement le travail des délégués du personnel. Ce qui fait que certains ont peur des menaces des employeurs. Il y a aussi des affectations punitives. Pour certains, pour une simple faute que l'employeur devrait pouvoir vous exempter, pour d'autres salariés ça peut conduire à un licenciement»,* a relevé M. BABA Awoula le nouveau secrétaire général du SYNBANK. Il compte également axer son mandat sur la sensibilisation de la population sur les différents produits de la bancarisation.

Notons par ailleurs que, le nouveau bureau exécutif élu, composé de 23 membres et chapeauté par le secrétaire général M. BABA Awoula fera un mandat de 5 ans renouvelable une fois.

Daniel A.

L'exploitation du manganèse de Nayega:

Le Togo s'appuie sur l'expertise du Keras Ressources PLC

Suite de la page 3

Manganèse, et conformément à la vision du chef de l'État Faure Essozimna Gnassingbé exprimée dans l'axe 2 de la Feuille de Route Gouvernementale 2025, celle d'accélérer l'exploration et l'exploitation des ressources minières, le gouvernement togolais a créé le 05 avril 2023 la Société Togolaise de Manganèse (STM). Cette dernière est chargée de l'exploitation et de la valorisation du Manganèse sur l'étendue du territoire dans l'optique d'en faire une ressource nationale stratégique.

En vue d'opérationnaliser la STM dans les meilleurs délais, l'État Togolais a conclu le mercredi 17 Mai 2023, un partenariat stratégique avec Keras Resources PLC, la société minière britannique, qui a réalisé la phase d'exploration ainsi que les études de faisabilité de l'exploitation minière de Manganèse à Nayega dans la région des savanes. Dans le cadre de cette collaboration, l'État a acquis pour un cout total de près de 1,7 millions de USD, la propriété intellectuelle de toutes les données et actifs indispensables à la mise en opération effective de l'exploitation minière. De plus, Keras mettra au profit de l'État, son expertise technique pour la mise en opération et l'exploitation de la mine, et fournira des services de courtage pour la vente du minerai. Cette coopération permettra à la STM de bénéficier de l'expérience et des connaissances techniques de Keras, spécialiste du domaine minier, afin d'assurer le succès du projet.

Grâce à ce partenariat stratégique, l'État a pu acquérir à un prix concurrentiel, des données qui auraient normalement nécessité un investissement plus important et plusieurs années d'études préliminaires. Cette structuration innovante permet aussi à l'État d'être au contrôle de l'exploitation de son gisement, ce qui se traduira par des retombées plus importantes pour la population togolaise et l'économie nationale.

Le gouvernement togolais est décidé à poursuivre ses efforts pour faire de cette initiative, un succès qui contribuera à la croissance économique et au développement du pays.

CS

OTR : Dépôt des etats financiers prorogé jusqu'au 31 mai 2023

Selon le communiqué de l'Office togolais des recettes (OTR), signé par le commissaire général Philippe Kokou Tchodiè le 16 mai 2023, les états financiers de l'exercice 2022 peuvent encore être déposés sur la plateforme électronique du Guichet Unique de Dépôt des États Financiers (GUDEF) jusqu'au 31 mai 2023.

Cette prorogation concerne aussi bien les personnes physiques que les morales dont les délais sont échus respectivement le 31 mars et le 30 avril 2023. Pour le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR), Philippe Kokou Tchodie, cette décision est prise dans le cadre de l'opérationnalisation de la plateforme électronique du GUDEF. Elle vise à permettre à tous les usagers de maîtriser le nouvel outil digital de dépôt des états.

« Cette mesure exceptionnelle, qui a pour effet, la suspension des pénalités de retard de dépôts des états financiers (pénalités d'assiette) ne concerne pas la déclaration et le paiement des soldes ainsi que des impôts dus à ces dates qui doivent se faire dans les délais légaux », a-t-il précisé.

M. Tchodie exhorte tous les contribuables et les opérateurs économiques concernés à prendre les dispositions nécessaires pour créer le compte administrateur de leur entité à partir du lien du GUDEF https://gudef.otr.tg , disponible sur le site de l'OTR0.

Le siège de l'OTR

Les concernés doivent ensuite procéder au dépôt de leurs états financiers sur la plateforme du GUDEF conformément à l'arrêté N°037/2022/MEF/SG/OTR/CG/CI du 19 mars 2022 définissant les modalités de fonctionnement du GUDEF et à la circulaire N°001/2023/OTR/CG/CI du 30 janvier 2023 relative aux modalités de dépôt électronique et physique des états financiers.

Le GUDEF est une plateforme digitale destinée aux opérateurs économiques pour le dépôt des états de leurs entreprises. C'est une institution mise en place pour recevoir, de manière centralisée, ces documents des entreprises au Togo.

Ampiaba A.

chronique 694.pmd 4 04/01/1980, 06:05

Création et gestion des aires protégées :

Le gouvernement institue un cadre légal

Suite de la page 2

la feuille de route gouvernementale.

III- Au titre des communications,

11. Le conseil a écouté une communication relative à la mise en œuvre de l'assurance maladie universelle (AMU) ; présentée par le ministre délégué chargé de l'accès universel aux soins.

12. Cette communication a permis de présenter les résultats des travaux menés dans la poursuite de l'opérationnalisation de l'assurance maladie universelle.

13. Ces travaux relatifs à la définition du panier de soins, la réalisation de l'étude actuarielle, l'élaboration d'une architecture de l'AMU et la rédaction de textes d'application, s'inscrivent dans la continuité des actions menées par le gouvernement pour une mise en œuvre réussie de la couverture maladie, conformément à la feuille de route gouvernementale 2020-2025.

14. Le conseil a enfin écouté une communication sur la situation économique et financière et le financement de l'économie à fin décembre 2022 et au premier trimestre 2023; présentée par le ministre de l'économie et des finances.

15. Le contexte économique mondial en 2022 a été marqué par de fortes tensions inflationnistes, en liaison avec les effets des différentes crises. Ainsi l'inflation mondiale, en moyenne annuelle, a atteint 8,7% après 4,76% en 2021.

16. Dans la zone UEMOA, le taux de croissance économique est estimé à 5,7% contre 5,9% en 2021 avec un taux d'inflation moyen de 7,1% contre 3,5 % en 2021.

17. Au Togo, la conjoncture économique comparée à 2021est caractérisée par une évolution globalement satisfaisante de l'activité économique reposant notamment sur une bonne dynamique observée dans le trafic portuaire et aéroportuaire avec une hausse du niveau de financement de l'économie au profit notamment des petites et moyennes entreprises.

aéroportuaire avec une hausse du niveau de financement de l'économie au profit notamment des petites et moyennes entreprises.

18. De manière spécifique, au niveau des systèmes financiers décentralisés (SFD), le volume de nouvelles mises en place de crédits par les institutions de microfinance s'est établi à 255,2 milliards de FCFA en 2022 contre 196,8 milliards de FCFA en 2021. Cette évolution a permis de hisser l'encours de crédit des SFD à 288,2 milliards contre 225,7 milliards de FCFA il y a un an.

Conseil des ministres (Archives)

19. Il ressort de cette communication que les évolutions conjoncturelles en 2022 restent globalement en phase avec les estimations et prévisions du cadre macroéconomique. Les estimations tablent sur une croissance du PIB réel de 5,8% en 2022 contre 6% en 2021.

20. L'attention du conseil a été attirée sur le fait que la plupart des banques centrales (la Réserve Fédérale Américaine; la Banque Centrale Européenne et la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest) ont procédé à un resserrement des politiques monétaires rendant de plus en plus difficiles les financements sur les marchés financiers. Ces financements sont devenus rares et plus onéreux.

21. Face à ces difficultés de financement et tenant compte de la nécessité de prioriser les dépenses, le gouvernement a engagé des analyses afin d'ajuster ses prévisions de dépenses pour l'année 2023. Ce qui conduirait à la présentation d'un projet de loi de finances rectificative à l'Assemblée nationale.

22. Le conseil a salué les performances et la résilience de l'économie togolaise grâce aux réformes structurelles conduites sous la très haute impulsion de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République, et a encouragé les membres du gouvernement à se mobiliser pour poursuivre les projets et programmes dont les ressources sont déjà disponibles afin de continuer à répondre aux besoins du pays.

IV- Au titre des divers,

23. Le ministre chargé de l'environnement a rendu compte au conseil des préparatifs du lancement de la campagne nationale de reboisement.

24. Le conseil a saisi cette opportunité pour réitérer ses encouragements à l'endroit de tous les acteurs et pour inviter l'ensemble de la population à s'engager pleinement dans cette campagne de reboisement qui vise à planter un milliard d'arbres en dix ans au Togo.

Fait à Lomé, le 24 mai 2023

Le Conseil des Ministres

MINISTERE DE LA CULTURE
ET DU TOURISME

CABINET

N° 070 /MCT/CAB

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

Lomé le ... 19 MAI 2023

APPEL A CANDIDATURES POUR LA REALISATION DES MOSAIQUES / FRESQUES MURALES A LOME

Le Ministère de la culture et du tourisme de la République togolaise a le plaisir d'annoncer l'ouverture d'un appel à candidatures pour la réalisation de mosaïques/fresques murales à Lomé, sur la thématique de la « ***culture de l'union*** ».

L'appel est ouvert à tous les artistes plasticiens togolais, sans distinction. La sélection des artistes qui seront retenus pour la réalisation des fresques sera effectuée par un jury qui tiendra compte de la pertinence et de la qualité des propositions artistiques en rapport avec le thème. La parité hommes et femmes devra également orienter le choix du jury.

Conditions de participation

Soumettre un dossier de candidature PDF comportant :

- nom et prénom de l'artiste ;
- copie d'une pièce d'identité togolaise ;
- une dizaine d'images (réalisations artistiques authentiques et originales) en couleur et en lien avec le thème de la « ***culture de l'union*** » ;
- un engagement de l'artiste à être disponible à Lomé dans les mois de juillet et août 2023.

Ouverture des candidatures : dès ce 22 mai 2023.

Clôture des candidatures : le vendredi 23 juin 2023.

Publication des lauréats : le vendredi 30 juin 2023.

672, Avenue Sarakawa - BP: 3114 - Lomé (Togo)
Tél: (228) 22 21 46 67 / 22 21 39 90 - Fax: (228) 22 21 89 27 - E-mail : secretariat.ministre@tourisme.gouv.tg

Brunch de la presse : « Voir les sociétés de presse plus professionnelles et devenir de très grandes entreprises », Loic Lawson

Le bureau du Togo de l'Union internationale de la presse togolaise (Upf-Togo) sensible aux réalités de la presse togolaise, marque le pas pour les amener à se tourner vers de vraies entreprises. Il a organisé vendredi à Lomé, une rencontre dénommée ''Brunch de la presse'' pour discuter autour de la thématique '' 'Médias au Togo en 2023 : nécessité d'adhésion à la Cci-Togo, rôle de la fiscalité dans le développement du Togo''.

Photo de famille

Des personnes ressources, notamment les responsables de la Chambre de commerce et d'industrie du Togo (CCI-Togo), de l'Office togolais des recettes (Otr), du Conseil national du patronat (Cnp) et de l'Association des grandes entreprises du Togo (Aget) ont éclairé les responsables des médias à cette rencontre marquée aussi et surtout par la présence du ministre de la communication et des médias, Akodah Ayewouadan et des représentants de la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (Haac), des organisations de presses et des journalistes.

Tour à tour, les panélistes, Nathalie Bitho, présidente de la délégation spéciale consulaire de la CCI-Togo, M. Egloh de l'Office Togolais des Recettes et Thierry Awesso, vice-président du Cnp ont souligné l'importance et les avantages pour la presse de se formaliser.

« En organisant ce brunch, on a une seule envie, voir la presse togolaise davantage grandie, voir les entreprises de presse devenir de plus en plus professionnelles, mais qu'elles aient aussi les moyens de leurs ambitions, de se structurer davantage et de devenir de très grandes entreprises. Dans les mois et années à venir, la presse togolaise saura mieux se structurer malgré toutes les conjonctures économiques, et d'intégrer la chambre de commerce », a indiqué le président de l'Upf, Loic Lawson.

Matin libre

chronique 694.pmd 5 04/01/1980, 06:05

En Côte d'Ivoire: **Laurent Gbagbo reste radié de la liste électorale**

La CEI maintient l'exclusion de l'ancien président ivoirien de la liste des électeurs, publiée samedi 20 mai 2023; une décision qui suscite la colère de son parti, le PPA-CI. L'ex-chef de l'État ne pourra pas voter aux élections locales prévues le 2 septembre.

Laurent Gbagbo

L'ancien président ivoirien Laurent Gbagbo reste radié de la liste électorale, publiée ce samedi 20 mai, et ne pourra pas voter aux élections locales prévues le 2 septembre. En réaction à cette décision et « vu la gravité de la situation », son parti, le PPA-CI, a convié la presse nationale et internationale le jour même.

Si Laurent Gbagbo a été acquitté par la justice internationale de crimes contre l'humanité commis lors de la crise post-électorale de 2010-2011, il reste sous le coup d'une condamnation à vingt ans de prison en Côte d'Ivoire pour le « braquage » de la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) en 2011. Malgré la grâce accordée par le président Alassane Ouattara l'an dernier dans cette affaire, il reste déchu de ses droits civiques et politiques.

« Injuste »

Samedi, lors de la publication de la liste électorale à Abidjan, Sébastien Dano Djédjé, un cadre du Parti des peuple africains – Côte d'Ivoire (PPA-CI), la formation de Laurent Gbagbo, a dénoncé une décision « injuste ». « Cela remet en cause la crédibilité de la Commission électorale indépendante (CEI). Le processus électoral perd de sa crédibilité », a-t-il ajouté avant de quitter la cérémonie avec la délégation du parti.

« On ne s'acharne pas sur Laurent Gbagbo. La CEI ne fait qu'exécuter ce que la loi dit », a répondu le président de la commission, Kuibiert Coulibaly. Quelque huit millions d'électeurs sont appelés aux urnes le 2 septembre prochain pour renouveler les conseils municipaux et régionaux de la Côte d'Ivoire.

AFP

Astuces

Ces 08 facteurs qui accélèrent le vieillissement prématuré

Bon nombre de personnes veulent remonter le temps, du moins au niveau physique. Or, le vieillissement est inévitable et devrait même être considéré comme un privilège. Le fait de paraître plus jeune ou plus vieux que son âge n'est pas qu'une question de génétique. Le style de vie qu'on mène peut également avoir une grande influence sur l'âge physique et mental ressenti. Voici huit facteurs qui accélèrent le vieillissement prématuré de votre corps. Ces 08 facteurs qui accélèrent le vieillissement prématuré.

Vieillir fait partie du processus naturel de la vie. Mais vous n'êtes pas sans savoir que certains facteurs accélèrent le vieillissement de votre peau. La cigarette et la consommation d'alcool sont les plus connues. Mais il y a beaucoup d'autres mauvaises habitudes que vous sous-estimez au quotidien, mais qui sont aussi des facteurs qui accélèrent le vieillissement prématuré. Découvrez quelques-uns de ces habitudes ici.

Le manque de sommeil

L'une des raisons pour lesquelles notre peau vieillit plus tôt découle du rapport chaotique que l'on entretient avec le sommeil. Ne pas dormir suffisamment, veiller trop souvent, multiplier les insomnies… Toutes ces perturbations nocturnes créent un véritable désordre dans notre horloge interne. Le corps finit par libérer plus de cortisol, une « hormone du stress ». Par conséquent, le collagène, qui maintient la peau lisse et souple, se décompose progressivement, d'où l'apparition des rides et des ridules.

La consommation abusive d'alcool

Une étude publiée en 2019 a examiné l'impact de l'alcool sur le vieillissement du visage chez 3 267 femmes de différentes origines raciales. L'étude a révélé qu'une forte consommation d'alcool était associée à une augmentation des lignes supérieures du visage, des poches sous les yeux, des commissures buccales ainsi qu'à une perte de volume au milieu du visage et à un rétrécissement des vaisseaux sanguins.

Cette étude fournit des informations importantes sur les impacts potentiels de l'alcool sur le vieillissement cutané. La modération est donc essentielle lorsqu'il s'agit de boire de l'alcool si vous voulez garder une apparence jeune.

La cigarette

On ne vous apprend rien, le tabac est une vraie bête noire qui augmente le risque de cancer et d'autres maladies chroniques. Mais, les fumeurs doivent aussi remarquer des effets néfastes sur leur peau : elle se plisse avec le temps, jaunit plus rapidement et voit apparaître de vilaines taches. Fumer des cigarettes réduit le flux sanguin qui transporte les nutriments essentiels comme l'oxygène à la surface de la peau. Résultat : la production de collagène diminue dans le corps.

Dormir sans se démaquiller

Dormir avec votre maquillage n'est pas une bonne idée. Lorsqu'on dort, notre peau se régénère afin de demeurer radieuse. Le maquillage peut boucher les pores et entraver le processus de régénération. Les produits les plus nocifs sont les fonds de teint lourds et les apprêts à base d'huile.

Le maquillage pour les yeux ne cause pas de rides, mais peut irriter les membranes muqueuses. Si vous ne voulez pas ou ne pouvez pas vous laver le visage, utilisez des tampons de coton imbibés d'eau micellaire afin d'enlever le maquillage.

Une peau mal hydratée

Lorsque la peau s'assèche, elle devient plus ten-

Suite à la page 7

chronique 694.pmd 6 04/01/1980, 06:05

Ces 08 facteurs qui accélèrent le vieillissement prématuré

Suite de la page 6

due et plus sèche, comme on peut le constater chez une personne âgée. Alors, évidemment, l'hydratation est essentielle. Mais, il faut prendre certaines précautions lors du lavage. Matin et soir, lorsque vous vous lavez le visage, faites-le en douceur pour ne pas irriter votre peau. Et utilisez des produits sains, sans alcool. Evitez le plus possible les produits chimiques qui risquent de l'assécher davantage. Utilisez toujours des hydratants doux et surtout n'oubliez pas de vous démaquiller tous les soirs avant de dormir. Une peau qui étouffe finit par vieillir prématurément. Enfin, buvez beaucoup d'eau durant la journée, car la peau s'hydrate aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur.

Le froncement des sourcils

Oui, c'est plus facile à dire qu'à faire. Car, nous avons tendance à froncer nos sourcils sans même nous en rendre compte. Mais, essayez le plus possible d'éviter cette expression faciale qui creuse la fameuse ride du lion. Plus vous froncerez les sourcils, plus la peau se plisse et plus les rides se forment avec le temps. On imagine bien que c'est difficile à éviter. Par exemple, lorsque la luminosité est forte ou que le soleil tape dans votre direction, vous avez aussitôt le réflexe de plisser les yeux, c'est plus fort que vous. Hélas, les rides, qu'on appelle communément « patte d'oie » finissent par se former dans les coins. Pourquoi ne pas porter plus souvent des lunettes de soleil ou un chapeau pour y remédier ?

Une mauvaise hygiène orale

Une mauvaise hygiène orale peut entraîner plusieurs problèmes de peau. Les infections qui se développent dans votre bouche peuvent se retrouver dans le sang et se propager à d'autres endroits.

Par exemple, ceux qui souffrent d'acné peuvent trouver que leur condition s'aggrave avec la maladie des gencives. En effet, la bactérie qui cause la maladie des gencives affecte aussi la peau, ce qui cause des éruptions de boutons. En maintenant une bonne hygiène orale, vous pouvez donc prévenir ces problèmes.

Ne pas contrôler régulièrement sa tension artérielle

Dites-vous que l'hypertension artérielle augmente également le risque de problèmes liés à l'âge comme la démence vasculaire. Il est donc important de contrôler périodiquement votre tension artérielle en adoptant un régime alimentaire adéquat, de l'exercice et peut-être aussi des médicaments adaptés. Cela aidera à retarder le vieillissement, mais aussi à prévenir les éventuelles lésions cérébrales.

Les recommandations des spécialistes pour prolonger son espérance de vie

Enfin, pour prolonger son espérance de vie, les spécialistes recommandent bien-sûr une hygiène de vie équilibrée surtout en matière d'alimentation : mangez plus de fruits et légumes, multipliez les repas riches en vitamines, en glucides et en bonnes graisses. Pour préserver votre capital santé, hydratez-vous au maximum en buvant au moins 1,5 litre d'eau par jour. Misez également sur l'exercice physique : on ne vous demande pas de martyriser votre corps, 30 minutes par jour suffisent à se maintenir en forme. Une marche, un peu de vélo, de la natation, de la danse…le choix ne manque pas pour varier les activités. En résumé, soyez actif, mangez bien, buvez de l'alcool avec modération et renoncez le plus possibles aux vices en tous genres !

Beninweb.tv.com

Retrouvez Chronique de la Semaine chaque jeudi dans les kiosques

Anaming Maheza au Marathon, médailles au Sambo, des athlètes togolais brillent

Ces dernières semaines, les athlètes togolais font parler d'eux. Après Mathilde Maggioli en gymnastique rythmique, c'est au tour d'Anaming Maheza et des pratiquants du Sambo de gagner également des médailles lors des compétitions officielles.

Spécialiste de la course de fond et de demi-fond, Anaming Maheza termine à la deuxième place lors du Marathon 10 Km de Dakar au Sénégal. Elle remporte donc la médaille d'argent avec en prime le nouveau record du Togo, datant de 2008, battu avec un chrono de 36:38.84.

Au Maroc, le Togo a décroché la médaille de bronze au championnat d'Afrique de Sambo en salle. Ils enchainent avec deux médailles d'argent au Sambo Beach masculin et féminin. Le Sambo est un art martial et un sport d'origine soviétique dans les années 1930, mélangeant principalement le judo, la boxe et la lutte. Il est devenu un sport olympique en 2021.

lequipe228

Liga : Le racisme dans le football espagnol, un mal ancien

C'est presque devenu une routine. L'ailier brésilien Vinicius Junior a subi, dimanche 21 mai, des insultes racistes, lors du déplacement de son équipe du Real Madrid à Valence. Une fois de plus, serait-on tenté de dire, tant le Madrilène - ou plutôt, sa couleur de peau - suscite une haine viscérale dans de nombreux stades espagnols. Avant Mestalla, il y a eu, entre autres, Barcelone, Valladolid ou Majorque avec, à chaque fois, des «mono, mono» («singe») sans équivoque tombés des tribunes. Des insultes qualifiées de «délit de haine» par le club merengue, qui a annoncé porter plainte au lendemain des faits.

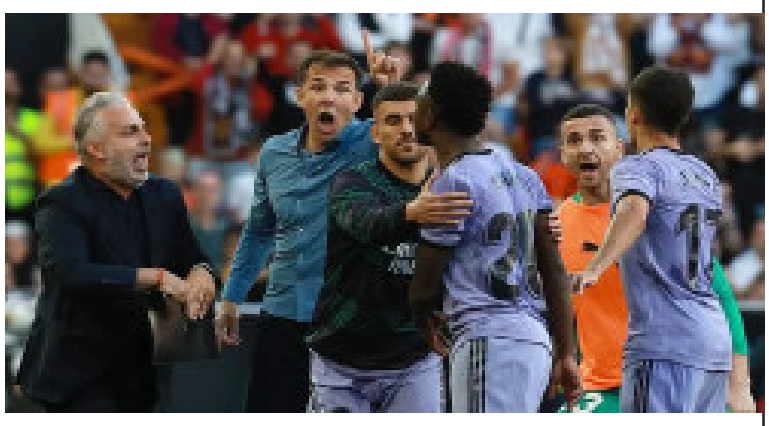

«Nous avons un problème de comportement, d'éducation, de racisme dans notre pays», a reconnu le président de la Fédération espagnole de football Luis Rubiales, lundi, en conférence de presse. Vinicius est même allé plus loin.» Le championnat qui appartenait autrefois à Ronaldinho, Ronaldo, Cristiano et Messi appartient aujourd'hui aux racistes», s'est-il indigné dans un message sur Instagram, y accolant ironiquement le slogan «No es fútbol, es La Liga» («Ce n'est pas du football, c'est La Liga»), si cher au sulfureux président de la Ligue espagnole de football, Javier Tebas.

La Liga accuse Vinicius

Face à cette situation qui entache l'image de son championnat, ce dernier n'a rien trouvé de mieux que... de fustiger le comportement de Vinicius. «Nous avons voulu t'expliquer ce que fait la Liga pour agir contre le racisme, mais tu ne t'es présenté à aucun rendez-vous programmé, a tweeté Javier Tebas dimanche soir. Avant de critiquer et d'insulter la Liga, tu dois t'informer.»

L'efficacité du protocole mis en place par l'instance peine à se traduire dans les stades, tant les affaires se sont multipliées ces derniers mois. Une dizaine de plaintes pour racisme ont ainsi été déposées depuis le début de la saison, soit autant que sur les cinq exercices précédents. Celles-ci n'aboutissent pourtant que très rarement à des sanctions. En décembre dernier, le Tribunal de Madrid a, par exemple, blanchi certains supporters de l'Atlético, au motif que leurs chants - comparant, déjà, Vinicius à un singe - s'inscrivaient dans un contexte de «grande rivalité sportive», le derby madrilène en l'occurrence. Le Real Valladolid a, de son côté, infligé à dix de ses supporters une sanction plus lourde (trois ans d'interdiction de stade) que celle promulguée par la justice (un an d'interdiction et 4 000 euros d'amende). Valence a annoncé dans un communiqué [en espagnol], lundi, son intention de bannir à vie les personnes qui s'en sont pris à Vinicius dimanche.

Pape Cheikh Diop, passé par Lyon, a également été victime d'insultes racistes lorsqu'il jouait à Levante, en 2014, au cours d'un match contre l'Atlético.»J'en ai aussi souffert en France, mais c'est encore plus fort en Espagne, narrait-il pour Marca en 2021. Aucune sanction n'a alors été prise contre les supporters colchoneros, à qui Diop a répondu en dansant. «On m'a même demandé des excuses. Cela dit beaucoup de la manière dont le problème est considéré en Espagne», poursuivait-il. D'autres épisodes marquants, comme des jets de bananes à l'encontre de Daniel Alves à Villarreal en 2014 ou des cris de singe visant Samuel Eto'o à Saragosse en 2006, avaient déjà émaillé le football espagnol, sans que les rencontres ne soient arrêtées.

AFP

chronique 694.pmd 7 04/01/1980, 06:05

Apprêter sa juste monnaie à l'approche de nos postes de péage nous permet un franchissement rapide de ceux-ci.

OTR
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

TARIF EXTERIEUR COMMUN
V.2022.SH

Téléchargeable sur **www.otr.tg**

les 4+ du TEC
V.2022.SH

- Adaptation à l'évolution des pratiques commerciales
- Prise en compte des questions environnementales et sociales
- Prise en compte des progrès technologiques
- Prise en compte de la lutte contre le terrorisme par la spécialisation des Biens à Double Usages (BDU)

En vigueur depuis le 1er juillet 2022

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg